

Objectif spécifique

Programme

PO FEDER FSE Aquitaine 2014/2020

Axe 1

Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises.

Objectif thématique 3

Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises et du secteur agricole

Investissement prioritaire FEDER 3 (d)

En soutenant la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux, ainsi qu'en s'engageant dans les processus d'innovation

1.4

Accroître la taille des PME

Résultat à atteindre

Augmentation du nombre d'ETI

Plus encore qu'au niveau national, les entreprises d'Aquitaine se caractérisent par une taille moyenne insuffisante : quand la France compte 2,2 entreprises de plus de 200 salariés pour 1000, l'Aquitaine n'en recense en effet que 1,4. Or la taille des entreprises impacte favorablement leur capacité à investir et à se moderniser, à innover dans de nouveaux produits, services et procédés (concept « d'usine du futur » par exemple), à exporter. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI)²⁸, trop peu nombreuses en France, le sont encore davantage en Aquitaine. Elles sont pourtant les plus dynamiques en matière d'innovation et d'exportation et sont également créatrices nettes d'emplois. Les 250 ETI industrielles régionales identifiées par la Banque de France, qui emploient près de 25 000 emplois et réalisent plus de 40 % du chiffre d'affaires de l'industrie²⁹, ont vocation à devenir plus nombreuses. La stratégie régionale au cours de la prochaine programmation est d'accompagner la croissance des PME, notamment celles qui ont le potentiel de devenir des ETI.

Modernisation, innovation et exportation constituent des puissants leviers de compétitivité, de conquête de marchés et de créations d'emplois pour les PME. Le renforcement de leur compétitivité et leur croissance passent aussi par la rupture de leur isolement et par leur participation à des projets collectifs, tels que les clusters, associant d'autres PME, ETI, grandes entreprises, laboratoires de recherche, centres de formation et centres de com-

pétences en innovation. Ces projets partenariaux sont générateurs d'une meilleure coordination au sein des filières économiques, de synergies et de coopérations. Enfin, compétitivité et croissance des PME dépendent d'une facilitation de leur accès aux financements, par le développement d'instruments financiers adaptés à leurs besoins.

L'objectif de croissance des PME est cohérent avec celui du plan national « usine du futur » qui vise à moderniser l'appareil productif, qui connaît des signes de faiblesse et d'obsolescence, en organisant le rattrapage de l'investissement et l'amélioration de la productivité. Sa modernisation permettra la conquête de nouveaux marchés, préalable indispensable à la création d'emplois dans les entreprises. Ce plan est un volet de la stratégie nationale de reconquête industrielle affichée dans les « 34 plans de la nouvelle France industrielle » annoncés par le gouvernement. C'est la recréation d'emplois et de valeur ajoutée industrielle qui est en jeu et qui se fera par les PME et les ETI.

Les actions de soutien aux programmes de RDI des entreprises proposées dans le cadre de cet objectif spécifique, concernent les PME en développement quel que soit leur secteur d'activité. Elles se différencient ainsi par leur cible de celles prévues dans le cadre de l'objectif spécifique 2, qui s'adressent aux entreprises de toutes tailles des domaines de spécialisation intelligente.

Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique (pour le FEDER et le Fonds de cohésion)

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR4	ETI industrielles dont le siège social est en Aquitaine	Entreprise	Plus développée	250	2012	270 de +6 % à +10 %	Banque de France	rapport établi en cours (2017) et à l'issue de la programmation (2023)

²⁸Définition : INSEE - Entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés et, soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

²⁹Source : Banque de France - étude « Les ETI en Aquitaine » réalisée en octobre 2012 pour le Conseil régional d'Aquitaine.

Actions à soutenir au titre de l'OS 1.4

Description du type et exemples d'actions à soutenir,

- **les principaux groupes cibles** : PME
- **les territoires spécifiques ciblés** : l'Aquitaine. Cependant, les territoires les plus en difficultés (cf. la définition de cette notion Section 5 du PO) feront l'objet d'un soutien majoré, dans le respect de la réglementation européenne
- **les types de bénéficiaires** : PME, associations, structures intermédiaires de l'écosystème (par exemple clusters, organismes consulaires, syndicats professionnels...)...
 - a) Investissements des PME liés à des projets de modernisation, d'industrialisation, de mutualisation de moyens ou d'implantation de nouvelles activités (investissements matériels, immobiliers..., notamment dans le cadre du plan « usine du futur »)
 - b) Investissements de recherche-développement-innovation (RDI) des PME, notamment les investissements des PME participant à des programmes d'innovation portés par les grands groupes ou les ETI, les investissements des PME dans le cadre de partenariats collaboratifs avec des laboratoires, centres techniques ou plateformes technologiques. Les dépenses d'innovation non technologique (organisationnelle, sociale, de design, de marketing...) et celles liées à l'intégration des technologies numériques seront également soutenues
 - c) Parcours de développement à l'export des PME : première approche des marchés, structuration de la démarche, consolidation des résultats obtenus, organisation du service export (études, recrutements, formation, missions à l'international, etc.).
 - d) Projets collectifs portés par des filières stratégiques :
 - a. missions collectives à l'exportation, démarches d'écoconception, d'appropriation du design industriel, d'organisation industrielle, de certification et de propriété intellectuelle, diagnostics de filières, études d'intégration des usages avancés du numérique³⁰, adaptation aux normes européennes, veille technologique, commerciale et normative par exemple
 - b. animation de l'écosystème régional qui a pour mission de renforcer la performance des PME, (mesurée en termes de volume d'activité, d'emploi, de rentabilité, d'investissements), en particulier par des accompagnements individualisés (information, conseil, mise en relation...) et la structuration de nouveaux clusters. Il prospecte et accueille de nouvelles entre-

prises et conduit des démarches de marketing territorial : par exemple l'agence Aquitaine développement innovation (ADI), les structures d'accueil d'investisseurs, les chambres consulaires...

c. investissements des pôles structurants de formation dédiés à des filières d'activité stratégiques, structures qui offrent sur un même site tous les niveaux de formation initiale ou continue. Cette action vise, en particulier, à répondre au double objectif de faciliter l'accès à un emploi pérenne et de répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises. Elle permet aux stagiaires d'acquérir des compétences recherchées par les entreprises locales. Le FEDER sera employé pour financer les investissements, en coordination étroite avec le FSE qui soutient l'ingénierie de formation.

Principes directeurs régissant la sélection des opérations

L'accompagnement s'appuiera sur une vision stratégique intégrée de l'entreprise et une approche élargie de l'innovation technologique et non technologique (organisationnelle, sociale, de design, de marketing...).

Est éligible en priorité la PME à potentiel de développement ou stratégique par rapport :

- à sa filière, dont elle est une locomotive, y compris dans les filières émergentes,
- à son territoire et au développement de celui-ci : peuvent être cités à titre d'exemples les entreprises des secteurs de la glisse dans le sud des Landes, du cuir et des industries du luxe dans le Nord-Est de la Dordogne, de la filière équine à Pau, du thermalisme dans les Landes...,
- à l'impact potentiel de son activité sur les autres entreprises (en termes de technologie, d'organisation, de conquête de nouveaux marchés...) : la filière numérique, qui développe des produits et des services à l'usage de l'ensemble du tissu économique, est particulièrement visée.

Les PME de 100 à 250 salariés, voire de 50 à 100, qui au vu de leur potentiel de croissance et de leur savoir-faire ont vocation à devenir des ETI, sont également une cible privilégiée.

La notion de filière stratégique sera appréciée en fonction du périmètre du projet et du territoire sur lequel il s'inscrit.

Le développement de projets collaboratifs entre entreprises ou entre entreprises et centres de compétences en innovation et/ou laboratoires de recherche sera encouragé.

³⁰Usages avancés du numérique : cf. définition in axe 3, priorité d'investissement 2.

Une attention spécifique sera portée aux projets issus de quartiers “politique de la ville” s’inscrivant dans le cadre d’une stratégie urbaine intégrée.

Les opérations devront être en cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité des chances, non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes, et développement durable.

Concernant les investissements dans les entreprises de l’Industrie Agroalimentaire, la ligne de partage entre le FEDER et le FEADER reposera sur un seuil de taille de projets ; qui sera défini lors du 1er comité de suivi du programme.

Utilisation prévue des instruments financiers

Des évaluations ex-ante devront être menées afin d’identifier les modes de mises en œuvre, les types d’instruments financiers et les bénéficiaires potentiels.

Une structuration de l’offre est aujourd’hui nécessaire.

Les lignes directrices « financement des risques » 2014/C 19/04 du 22 janvier 2014 nécessitent d’importantes mises au point réglementaires entre l’Etat membre et la Commission, préalable indispensable à la création d’outils financiers.

A titre d’exemple et ne préjugant pas des résultats des évaluations ex-ante à mener et des textes juridiques complémentaires sur les outils financiers, ces instruments pourront être :

- des fonds de garantie en association avec des acteurs de marché

- des instruments de capital investissement tels que Aquitaine création innovation (ACI), Herrikoa, Institut régional de développement industriel (Irdi), Aerofund 3, Atalaya, Newfund, Aqui Invest, Irdinov (spécialiste de l’amorçage technologique)...

Pour illustrer, ACI, Irdi et Aérofund ont une mission de consolidation des PME à potentiel de développement en vue d’atteindre le statut d’entreprise de taille intermédiaire et d’obtenir une taille critique sur leurs marchés respectifs.

Ces fonds sont généralement établis avec une participation privée majoritaire, manifestant ainsi la recherche d’un effet de levier maximal de l’initiative publique. Par exemple, Plusieurs d’entre eux ont été constitués en collaboration avec la Région Midi-Pyrénées, notamment pour soutenir les entreprises de l’aéronautique ou celles de l’agroalimentaire, dans le prolongement de l’action des deux pôles de compétitivité communs aux deux régions.

Utilisation prévue des grands projets

Sans objet

Indicateurs de réalisation, par priorité d’investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l’information
					H	T	F		
Co01	Nombre d’entreprises bénéficiant d’un soutien	Entreprises	FEDER	Plus développée	165			Synergie	annuelle
CO02	Nombre d’entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	FEDER	Plus développée	45			Synergie	annuelle
OOC4	Nombre d’entreprises bénéficiant d’un soutien non financier	Entreprises	FEDER	Plus développée	120			Synergie	annuelle
CO06	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	M€	FEDER	Plus développée	63			Synergie	annuelle
OOC8	Augmentation de l’emploi dans les PME bénéficiant d’un soutien	ETP	FEDER	Plus développée	280			Synergie	annuelle

Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n° 1 à 7

Sans objet